



Y a t'il moyen de prouver son innocence?

Par **ladycindy**, le **26/08/2010** à **17:50**

Bonjour,

Mon conjoint (nicolas) a reçu des appels venant d'une femme mais n'ayant pas compris de quoi elle lui parlait il n'a pas donné suite....voilà comment ça commence:il reçoit un coup de fil des policier de la ville ou le delit a eu lieu,nicolas leur repond qu'il n'a pas eu d'accrochage avec quelqu'un et qu'il ne sais pas comment cette personne a eu son numero.S'en suit une convocation ou il reitere qu'il n'a pas eu d'accident donc confrontation avec la personne.A la confrontation cette femme dit que nicolas lui a eclater la peinture de sa voiture en la tapant ,qu'il est sorti du vehicule et qu'il lui a donner son numero de telephone parce qu'il etait presser et qu'il devait partir,nico soutient que c'est pas vrai,le policier lui demande les papiers du vehicule et il a vu que au moment des faits il etait pas assurer...donc pour eux pas de doute possible,il est coupable...pas moyen de faire expertiser les deux vehicules a moins de passer au tribunal avec une enquete assez lourde(question aupres de l'employeur, collegues...)donc nico fini par dire que c'est lui pour pas avoir trop de frait et donc en route vers le greffier pour avoir une amende...mais est ce une amende de delit de fuite ou pas?on a aucun moyen de prouver que c'est pas lui qui a causer cet accident...

Par **chris_idv**, le **26/08/2010** à **19:16**

Bonjour,

Avouer une infraction est le plus sur moyen d'être condamné, certes en principe d'une peine beaucoup moins lourde, mais une fois l'aveu fait il est extrêmement difficile de revenir en arriere, à moins de disposer de preuves matérielles irréfutables.

Par rapport à la situation que vous décrivez rayer une peinture de voiture avec un scooter laisse des traces sur les 2 véhicules.

Maintenant si votre ami utilise son scooter sans être assuré il est certain que cela ne plaide pas en sa faveur.

Reste à savoir comment une parfaite inconnue peut connaître votre ami, son numéro de téléphone et savoir qu'il utilise un scooter ...

Cordialement,

Par **ladycindy**, le **26/08/2010** à **19:57**

merci de votre reponse, en fait mon ami a une voiture aussi . quant a savoir comment cette dame a eu son numero de telephone cela reste un grand mystere...si on avait ete assuré c'est sur que on aurait continuer a dire que c'etait pas lui mais en avouant cette faute qu'il a pas commis il avait moins de frais...le plus embetant dans cette histoire c'est que nous allons avoir une amande et peut etre plus pour un delit non commis!

Par **ladycindy**, le **05/10/2010** à **17:36**

le tribunal l'a condamné pour défaut d'assurance à 476 euros d'amende, 1 mois de retrait de permis...ça va pour dire que c'est une faute assez grave...quant à la demoiselle...aucune nouvelle de son assurance...

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **19:06**

Il s'en est bien sorti, la peine est légère, entre autres :)

Par **ladycindy**, le **08/10/2010** à **17:04**

oui je suis d'accord^^ouf^^

Par **mimi493**, le **08/10/2010** à **18:58**

Je trouve que votre naïveté est confondante.

Par **Clara**, le **08/10/2010** à **21:12**

Ce qui est surtout bizarre, c'est que cette femme a bien reconnu votre mari ! Quelqu'un aurait pu faire un sale coup et elle se serait rendu compte en voyant votre mari qu'il n'était pas en cause, mais elle le reconnaît (?)

Par **mimi493**, le **08/10/2010** à **22:43**

Clara, vous êtes aussi naïve que ça, vous aussi ?

Par **Clara**, le **08/10/2010** à **22:55**

(rire !) Non, c'était de l'humour... j'ai beaucoup de mal à comprendre qu'on avoue n'importe quoi ! Sous la torture, je comprendrais...

M'enfin, ce monsieur est quand même très fort ! Et la dame naïve... je vous rejoins.